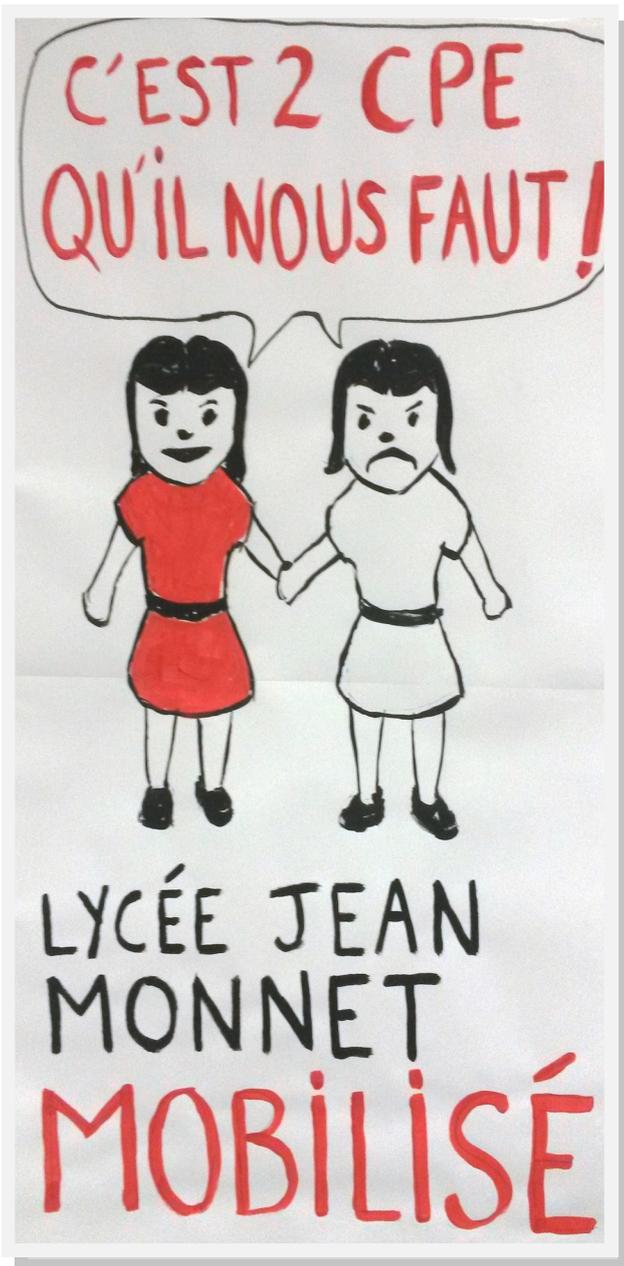


Pourquoi au lycée professionnel Jean Monnet les personnels se battent pour garder les deux CPE ?



Au lycée Jean Monnet, nos 400 élèves viennent d'environ 60 communes différentes dans et hors du département. Pour beaucoup la vie de lycéens n'est pas simple : problèmes sociaux, problèmes de titre de séjour, problèmes d'hébergement, etc. D'ailleurs le fond social du lycée est entièrement utilisé chaque année, et malgré cela, nous ne pouvons assurer la prise en charge des transports pour toutes celles et ceux qui en font la demande. Plus de la moitié des familles dont les enfants sont accueillis au lycée appartiennent aux Catégories Socioprofessionnelles défavorisées pourtant nous ne sommes pas en ZEP, nous n'avons aucun moyen dédié ! Pour les élèves (environ 20%) bénéficiant d'un suivi éducatif (Aide Sociale à l'Enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Apprentis d'Auteuil,...), pour la classe de DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers par l'Alternance) accueillant des élèves en très grande difficulté scolaire, pour la classe de UPE2A avec des élèves non-francophones, pour la classe de 3^{ème} Prépa Pro avec des élèves ayant eu un parcours fragile en collège ; pour nos classes de CAP pleines de sortants de SEGPA, souvent en difficultés scolaires et ayant accumulé au moins une à deux années de retard dans leur parcours.

Pour tous et toutes le lien avec les adultes assurant une prise en charge et un suivi individuel au quotidien est indispensable.

Globalement, nous accueillons plus de 50% d'élèves ayant au moins une année de retard scolaire.

Au lycée la lutte contre l'absentéisme est une préoccupation quotidienne qui mobilise toute l'équipe de vie scolaire, avec les deux CPE, et l'ensemble des adultes. Dans un lycée à faible attractivité d'orientation, la lutte contre le décrochage passe par la construction de projets professionnels réalistes et exigeants, nous y travaillons en permanence. Nous avons aussi pour mission de donner aux jeunes une formation culturelle, citoyenne, ainsi que de développer des actions de prévention en matière de santé et de travailler à la revalorisation de leur image.

Depuis plusieurs années nos résultats au diplôme des nouveaux CAP, classes que nous accueillons depuis 8 ans environ, ont sensiblement augmenté et nous avons petit à petit trouvé les voies et les dispositifs d'accompagnement de nos élèves vers la réussite. Nous sommes en train de chercher et de mettre en place les bons dispositifs pour les nouveaux Baccalauréats professionnels en 3 ans qui ont commencé en 2009. Avec nos deux CPE, des enseignant-e-s, des Assistant-e-s d'éducation, nous avons pris en charge la mise en place l'Accompagnement Personnalisé, créé un dispositif de Classe de Remédiation pour accueillir et faire travailler individuellement les élèves ayant une sanction d'exclusion temporaire, organisé une semaine d'accueil pour tous les nouveaux élèves.

Au moment où l'Education Nationale est mobilisée pour lutter contre le décrochage scolaire et les 150 000 sorties annuelles de jeunes sans qualification du système, la réduction de moyens dans un lycée qui est au cœur de ces difficultés nous apparaît comme incompréhensible.

La présence depuis 1981 de deux CPE dans l'établissement est un élément très important du suivi individuel des élèves, de la prise en compte de leurs besoins, du lien entre les familles et les adultes intervenant dans leur éducation et leur formation. Pour nous c'est bien cet investissement collectif qui nous permet d'accueillir nos élèves dans un environnement pacifié et d'accompagner leur scolarité au mieux. Ils reconnaissent cette disponibilité des adultes de l'établissement et apprécient de ne pas être anonymes : « ici c'est bien les adultes sont à l'écoute », nous disent-ils, parfois.

A l'heure d'une « autonomie des établissements » revendiquée par nos responsables académiques et ministériels, il nous semble incroyable que l'on supprime un poste de CPE dans notre lycée sans entendre nos demandes et notre expertise de terrain, en nous opposant la « norme » académique et sans prendre en compte l'avis quasi unanime des personnels.

Nous demandons donc au DASEN des Hauts de Seine et au Recteur de l'académie de Versailles de reconsidérer leur décision de suppression d'un poste de CPE et de reconnaître l'efficacité de la structure existante et l'importance de laisser se faire le travail dans la durée et la stabilité.